

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

CAP Atlantique

Laure CHARPENTIER-GRUBER

Marjorie VAQUEZ

Direction du Développement – Service Habitat

3 Avenue des Noëles – BP 64

44 503 LA BAULE

Tel : 02 51 75 77 68

habitat@cap-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées aux attributions, la loi ALUR pour l'Accès Au Logement et un Urbanisme Rénové confie à l'EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, via la mise en place d'une Conférence intercommunale du Logement (CIL). Co-pilotée par le Préfet et le Président de l'intercommunalité, elle définit les orientations du territoire en matière d'attribution de logements.

La CIL a notamment pour objectif de mettre en place dans le cadre de ses travaux : le Plan Partenarial de Gestion de la Demande, et la Convention Intercommunale d'Attribution.

TYPE D'AIDE

Formation des agents techniques des CCAS à l'outil « base de connaissance », déployé dans le cadre du PPGD. Formation des agents techniques à l'utilisation de l'outil d'enregistrement de la demande de logement social Imhoweb, dans le cadre de la gestion partagée de la demande.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les 15 communes de la Communauté d'agglomération Cap Atlantique (Loire-Atlantique et Morbihan).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Les partenaires de la CIL : les 15 communes de la communauté d'agglomération, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le Conseil Départemental du Morbihan, l'USH des Pays de la Loire, Bretagne Sud Habitat, CISN, Habitat 44, Atlantique Habitations, SILENE, La Nantaise d'Habitation, Action Logement, Une famille Un toit, SOLIHA 44, Solidarité Estuaire, ANEF FERRER, L'ADIL 44, la Confédération Nationale du Logement.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

La communauté d'agglomération Cap Atlantique a instauré sa Conférence Intercommunale du Logement par délibération du 13 juin 2019.

La première CIL du territoire s'est tenu le 06 décembre 2019. Un diagnostic sur le parc social, son occupation et les enjeux autour des attributions a été présenté et partagé par l'ensemble des partenaires.

Le projet de PPGD et les orientations du document cadre ont été approuvés en CIL plénière le 3 Décembre 2020.

Par délibération du 8 février 2021, les orientations du document cadre ont été adoptées et le projet de PPG a été arrêté.

Le PPG a été adopté lors de la CIL plénière du 30 Novembre 2021.